

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 Octobre 2004

Convocation du 30 septembre 2004

Sous la présidence de : François JEHL Maire

Membres présents : Rose GROSJEAN et Roland KUHN, Adjoint

Marcelle WENDLING, Florent HECKMANN, Bernard HELLER, Aimé RINGWALD, René SCHEER,

Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ et Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 août 2004
2. Approbation de devis : calvaire
3. Approbation de factures
4. Bâtiment Mairie
5. Participation frais Congrès des Maires
6. Stages : personnel administratif : remboursement de frais
7. Subvention valorisation du patrimoine
8. Divers

Avant l'ouverture de la séance, le maire, se faisant le porte parole de l'ensemble des collègues du conseil ainsi que des membres du personnel communal, a tenu à renouveler les condoléances à Mme Rose Grosjean, adjointe, pour le décès de son père.

66/04. Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 août 2004

Le procès verbal de la séance du 31 août 2004 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, **il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

67/04. Approbation de devis : Restauration du calvaire

Vu les différents devis présentés relatifs à la restauration du calvaire du cimetière,

Vu les délais nécessaires à la réalisation des travaux,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le devis de Monsieur KELLER Maître Sculpteur pour un montant de :
3760.- € HT et 4496.96 € TTC**
- **Décide de la réalisation des travaux en 2005,**
- **Décide de l'inscription de la dépense au Budget Primitif 2005**
- **Charge le maire de demander les subventions susceptibles d'être accordées à la commune dans le cadre de la restauration.**

68/04. Approbation de factures

Vu les différentes factures présentées et prévues à la section d'investissement du Budget Primitif 2004,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les factures suivantes :**
 - FIDEST : tuyaux d'incendie 980.12 € TTC sur le compte 21568 op 112**
 - MAS informatique : logiciels 148.01 € TTC sur le compte 2183 op 81**
 - France Télécom : téléphone 152.99 € TTC sur le compte 2183 op 81**
- **Décide modifier le Budget Primitif 2004 comme suit :**

Cpte 2183 op 81 : + 120.- €
Cpte 2138 op 94 : - 120.- €

69/04. Bâtiment « Mairie »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SIBAR concernant l'aménagement futur du « bâtiment mairie » ;

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Décide du report de la décision au prochain conseil municipal en souhaitant que le projet puisse être présenté à cette occasion.

70/04. Participation Congrès des Maires

Vu l'inscription de Monsieur le Maire au Congrès National des Maires qui aura lieu les 16, 17 et 18 novembre prochains à Paris,

Vu l'intérêt d'une telle manifestation,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- Décide d'émettre un ordre de mission à monsieur François JEHL pour représenter la commune,
- Décide de la prise en charge des frais de participation au Congrès.

71/04. Stages : personnel administratif : remboursement de frais

Vu la nomination de Madame Dominique GRANDIDIER en tant qu'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la Sécurité)

Vu l'obligation de suivre une formation de trois jours la première année, deux jours la deuxième année et une journée en formation continue par la suite,

Vu les trois jours de formation suivie par Madame Grandidier les 27, 28 et 29 septembre 2004 pour la formation ACMO au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à Lingolsheim,

Vu la demi-journée de formation suivie par Madame Grandidier au Conseil Général du Bas-Rhin à Strasbourg,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Décide de la prise en charge des frais inhérents à ces formations,
- Charge le maire d'émettre le mandat s'y rapportant.

72/04. Subvention valorisation du patrimoine

Vu les délibérations n°35/01 du 18/06/01 et n°46/01 du 06/09/01 mettant en place la subvention valorisation du patrimoine et son règlement,

Vu l'étude du dossier de Monsieur et Madame MISCHLER par la commission Bâtiment concernant la maison sise au 18 rue de la Wacht,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- *décide d'octroyer la subvention valorisation du patrimoine au bâtiment sur la partie visible de la rue tel que stipulé dans le règlement, à raison de 3.05 € par m² de toiture pour une superficie de 45 m² soit une somme totale de : 137.25 €*
- *charge le maire d'en ordonner le mandatement par le compte 6745 du budget primitif 2004*

73/04. Divers

- La **déclaration de travaux** n° H 0011 concernant le ravalement de la façade de la maison de Monsieur et Madame PANTZER René a été accordée en date du 5 octobre 2004.
- La **cérémonie du 11 novembre** 2004 aura lieu le dimanche 14 novembre 2004.
- Un point est fait sur les travaux de la **rue du coin**.
- Monsieur Florent HECKMANN rend compte des dépenses et recettes liées à la **forêt communale**.
- Monsieur le maire informe les conseillers du projet de construction d'un **complexe sportif par la CCPV**, ainsi que du devenir de **l'Unité Territoriale 32** dans le cadre de la départementalisation des corps des **Sapeurs-Pompiers des communes membres de la C.C.P.V.**
- Monsieur le maire fait le point sur les dossiers en cours, à savoir :
 - Projet de transformation du bâtiment du presbytère en mairie et pour lequel il est demandé une visite des lieux pour l'ensemble des élus,

- Vente du chemin rural où un projet de constitution de servitudes au profit des riverains leur a été adressé pour avis,
- Problèmes rencontrés avec le service de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre des demandes de permis de construire ainsi que des demandes de travaux,
- Lotissement « Rebhof » dans le cadre de l'installation de l'éclairage public,
- Plan Local d'Urbanisme de la Commune dans le cadre duquel le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** est en cours de réalisation.
- **Le prochain conseil municipal** aura lieu le mercredi 10 novembre 2004 à 20h à la mairie.

Le Maire
François JEHL